

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/05/2017

Dossier complet le :

18/05/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0150

1. Intitulé du projet

MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DE LA CASCADE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHAFFREY
REGULARISATION DU PRELEVEMENT D'EAU

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE SAINT-CHAFFREY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MME LA MAIRE, Catherine BLANCHARD

RCS / SIRET

210150133400010

Forme juridique

Jointez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. b)	Dispositif de captage des eaux souterraines déjà existant (pas de travaux de création), prélevant un volume d'eau annuel de 800 000 m ³ (soit compris entre 10 millions de m ³ et 200 000 m ³ /an).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la régularisation administrative du prélèvement réalisé au niveau du captage de la Cascade sur la commune de Saint-Chaffrey.

Le captage de la Cascade a été repris en 1969. Le premier ouvrage est donc antérieur à cette date. Il s'agit du captage le plus important de la commune de Saint-Chaffrey.

Les eaux captées servent en partie (et en priorité) à l'eau potable pour la majeure partie des habitations situées en fond de vallée et en partie à l'arrosage pour desservir de façon gravitaire des parcelles potagères situées sous les réservoirs d'eau potable.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la régularisation administrative du prélèvement réalisé au niveau du captage de la Cascade sur la commune de Saint-Chaffrey, selon les valeurs suivantes :

- débit maximum journalier prélevé : 3000 m³/j (35 l/s),
- volume annuel prélevé : 800 000 m³ ;
 - dont volume annuel - usage AEP : 600 000 m³ ;
 - dont volume annuel - usage irrigation gravitaire : 200 000 m³.

Le projet consiste également à la réalisation des travaux préconisés dans la procédure de mise en conformité du captage (rénovation des ouvrages existants et protection des zones captantes)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux correspond aux travaux préconisés qui seront retenus dans le futur Arrêté Préfectoral.

Il s'agira de :

- reprise de la chambre de captage (chambre de réunion du captage amont et aval) : reprise du génie civil, des canalisations et de la robinetterie de l'ouvrage (ouvrage < 20 m²);
- pose de barrières en partie basse des périmètres de protection immédiat et de blocs sur la piste existante afin d'éviter toute circulation (linéaire total de clôture : 60 ml + 5 blocs métriques);
- débroussaillage du périmètre de protection immédiat avec coupe et dessouchage des broussailles et arbustes. Les gros arbres resteront en place (surface à débroussailler de 3 330 m²);
- déplacement d'un chemin de randonnée pédestre passant actuellement dans le périmètre immédiat (linéaire à déplacer : 25 ml);
- nivellement du terrain devant les blocs projetés afin de faciliter le retournement des véhicules des exploitants du réseau (surface nivellement : 70 m²);
- pose d'un compteur sur l'antenne d'adduction alimentant le secteur de Villard Laté (à proximité des réservoirs de la Villette).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, hormis l'entretien annuel des périmètres de protection immédiat, le projet consiste au prélèvement d'eau souterraine.

Les captages consistent en des drains enterrés. Dans le secteur, des résurgences non captées et pérennes sont visibles : toutes les résurgences non pas été captées à l'époque.

Sur le captage amont, la vanne de vidange de la zone captante est maintenue légèrement ouverte afin d'alimenter une cascade située à proximité d'un chemin de randonnée pédestre.

Dans l'ouvrage de réunion des deux captages, une limitation permanente du débit prélevé par martelière à orifice est effectuée. Le débit capté étant toujours supérieur au débit demandé (35 l/s), une partie des eaux retourne au torrent de Sainte-Elisabeth.

En dehors de la période d'arrosage (01/10 au 01/05), le prélèvement est limité au strict besoin AEP via des vannes de régulation de niveau en entrée des réservoirs. Le surplus d'eau retourne au torrent au plus proche des captages.

Pendant la période d'arrosage (01/05 au 01/10), tout le débit demandé (35 l/s) alimente les réservoirs d'eau potable. Le surplus d'eau sera collecté par les trop-pleins des réservoirs qui alimenteront des petits canaux d'arrosage gravitaires, desservant des parcelles potagères. Les exutoires de ces canaux sont le torrent Sainte-Elisabeth et le torrent du Villard.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet sera soumis à :

- Autorisation pour prélèvement - rubrique 1120 de la "loi sur l'Eau" ;
- Déclaration d'Utilité Publique (périmètre de protection) ;
- Autorisation sanitaire pour utilisation d'eau destinée à la consommation humaine.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Ouvrage de réunion des deux captages	20 m ²
Périmètres de protection immédiat (débroussaillage)	3 330 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**Commune de Saint-Chaffrey
Lieu-dits du Bois des Rousses (Amont)
et la Pisse (aval)**Coordonnées géographiques¹**Long. 6 ° 37 ' 11 " ... Lat. 44 ° 56 ' 5 " ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ... Lat. ___ ° ___ ' ___ " ...

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ... Lat. ___ ° ___ ' ___ " ...

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°05-102-100
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté du 15/12/09 approuvant le PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité - distance de 80 m avec la ZSC FR9301499 "Clarée"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI - Prélèvement d'eau souterraine, à hauteur de 800 000 m3/an répartis entre usage eau potable (600 000 m3/an) et usage irrigation (200 000 m3/an) L'impact du prélèvement est de diminuer localement les écoulements de surface. Il est important de noter que toutes les résurgences n'ont pas été captées et qu'une partie des eaux captées est rendue directement au milieu naturel via la restitution au niveau de la Cascade et via la limitation du débit prélevé par martelière à orifice dans l'ouvrage de réunion.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON - ouvrage déjà existant
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON - les travaux de mise en conformité, impliqueront des faibles terrassements. Les déblais seront réutilisés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON - les travaux de mise en conformité, impliqueront des faibles terrassements. Pas d'apport de matériaux à prévoir.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, car ouvrage déjà existant - travaux de mise en conformité limités Les travaux de mise en conformité représente une perturbation très limitée : reprise d'un ouvrage d'emprise inférieure à 20 m ² en bord de piste, pose de barrière sur 60 ml au niveau d'un chemin existant, débroussaillage du périmètre de protection immédiat, déplacement d'un chemin existant et nivellement d'une plate-forme en lieu et place d'une zone terrassée antérieurement lors de la création du captage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON - pas de travaux de création - travaux de mise en conformité limités

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON - pas de travaux de création - travaux de mise en conformité limités
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON - pas de travaux de création - travaux de mise en conformité limités
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZONE NON REGLEMENTEE
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON - Cascade située sous le captage amont alimentée par une vanne de vidange laissée en partie ouverte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de limiter le prélèvement, il est prévu :

- martelière à orifice dans l'ouvrage de réunion des drains, limitant le débit envoyé en adduction au débit autorisé, soit 35 l/s ;
- vanne de régulation en entrée des réservoirs, permettant en dehors de la période d'irrigation, de limiter le prélèvement au strict besoin eau potable ;
- rajout d'un compteur sur l'adduction du secteur de Villard Laté, en complément des compteurs déjà existants en entrée de chaque réservoir, afin de contrôler les débits transitant dans ce long linéaire d'adduction.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

NON, car il s'agit d'une procédure de régularisation administrative d'un captage existant depuis plus de 50 ans. Les travaux liés à la mise en conformité sont très limités en emprise et en importance (il a été demandé une dérogation afin de ne pas poser une clôture sur l'ensemble du périmètre de protection immédiat car il s'agit d'un éboulis trop actif). Le prélèvement sera limité au débit autorisé et une régulation sera en fonctionnement 7 mois sur 12.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT-CHAFFREY

le, 17 Mai 2017

Signature

Le Maire, Catherine Stanekard

36



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

